

# Méthodologie Actuelle des Recommandations Formalisées d'Experts SFAR/SRLF

Parmi les référentiels servant de base aux recommandations de pratiques professionnelles, la Société Française d'Anesthésie-Réanimation (SFAR) et la Société de Réanimation de Langue Française (SRLF) proposent l'élaboration de Recommandations Formalisées d'Experts (RFE). L'objectif de ce document est de présenter et de détailler la méthodologie et l'organisation de la procédure.

## 1. Définition de la Recommandation Formalisée d'Experts (RFE)

La RFE fait partie des référentiels scientifiques établis par les sociétés savantes, on distingue parmi eux :

### 1.1. Les Conférences de Consensus (CC)

La méthodologie des CC renvoie à celle proposée par l'ANAES. Le thème abordé doit rester limité, ne donnant lieu qu'à 4 à 6 questions principales.

### 1.2. Les Recommandations pour la Pratique Clinique (RPC)

Cette méthodologie est proposée par l'ANAES lorsque le sujet à traiter est vaste reposant sur une littérature abondante de données souvent dispersées mais peu discutées. La synthèse peut donc en être faite par un groupe de travail.

### 1.3. Les Recommandations Formalisées d'Experts

Cette méthodologie peut s'appliquer lorsque les données scientifiques sont absentes ou peu nombreuses, d'un niveau de preuve peu élevé ou conflictuel, ou lorsque les éléments de réponse sont indirects ou traités seulement partiellement dans les différents travaux disponibles. Dans ce cas, le vocable "accord professionnel fort" est utilisé sans réelle quantification du niveau ni du degré de convergence des avis. Or, les sujets concernés correspondent souvent à des domaines pour lesquels les pratiques s'avèrent peu ou mal codifiées, voire d'une grande variabilité. En raison même de l'absence de données scientifiques indiscutables, une prise de position à un temps donné par un groupe d'experts dans le domaine concerné apparaît donc nécessaire.

## 2. Méthodologie de quantification de l'accord professionnel

Il existe trois méthodologies principales :

- la Méthode Delphi,
- la Méthode Groupe Nominal

- la Méthode Groupe Nominal adaptée de la *RAND/UCLA*.

### 2.1. La Méthode Delphi

Cette technique, proposée dans les années 50 par la *Rand Corporation* en Californie, initialement appliquée à l'industrie, s'est progressivement étendue au domaine médical dans lequel elle est encore largement utilisée pour formaliser et quantifier les avis d'experts.

L'objectif est l'obtention d'un avis final unique et convergent d'un groupe d'experts. Il est obtenu en interrogeant individuellement et de manière itérative chaque expert à l'aide d'un questionnaire rédigé par le(s) organisateur(s) sur la base d'une synthèse préalable de la littérature. L'analyse systématique des données disponibles n'est pas obligatoire dans cette méthode. Le processus est anonyme, les experts sont interrogés à distance, sans se connaître. Chaque expert répond à chaque question à l'aide d'une échelle graduée de 1 à 9 (1 signifie l'existence "d'un désaccord complet" ou d'une "absence totale de preuve" ou "d'une contre-indication formelle" et 9 celle "d'un accord complet" ou "d'une preuve formelle" ou "d'une indication formelle").

A chaque étape, il y a retour d'information ou "feed-back" aux différents membres du groupe avec communication de l'ensemble des réponses (médiane et extrêmes) et des réponses individuelles de l'expert. Des "allers et retours" entre organisateur(s) et membres du groupe d'experts sont ainsi effectués. A chaque interrogation, l'expert est libre de changer ou non d'avis. Au fil des interrogations successives, une convergence peut être ainsi observée après élimination des réponses les plus divergentes.

### 2.2. La Méthode Groupe Nominal

Cette méthode est surtout utilisée pour établir des priorités ou hiérarchiser des actions. L'organisateur réunit un groupe de 6 à 12 experts. Il n'y a pas de travail préparatoire, pas de synthèse de la littérature fournie au groupe. Le travail est organisé par un coordinateur. Les interactions se font essentiellement entre le coordinateur et chaque membre du groupe pour éviter les phénomènes de dominance. Le coordinateur a donc un rôle clé. Selon les auteurs, il peut être soit un expert du sujet traité soit, au contraire, n'avoir aucune expertise dans le domaine.

Lors d'une réunion plénière, le coordinateur présente au groupe la méthode et le thème à traiter. Chaque expert rédige ses propositions puis les expose sans commentaire ni discussion. La liste de toutes les propositions est formalisée et clarifiée par le coordinateur. A l'aide d'une échelle numérique, une première cotation des propositions est effectuée individuellement et anonymement par chaque membre du groupe, puis les résultats sont dépouillés et présentés. Une discussion a lieu ensuite sur ce premier classement puis un second classement est effectué par chaque participant, selon la même procédure. Au terme de cette 2<sup>ème</sup> cotation, les propositions qui ont été les plus citées ou les mieux cotées sont finalement retenues.

### 2.3. La Méthode Groupe Nominal adaptée de la RAND-UCLA ("méthode RAND/UCLA")

Il s'agit en fait d'une variante de la Méthode Groupe Nominal, développée principalement par la *Rand Corporation* et l'Université de Californie aux USA ("*RAND/UCLA appropriateness rating*")

*method*"). Elle associe des éléments des deux méthodes précédentes et a l'avantage d'être bien codifiée, utilisée en médecine et d'avoir été publiée. Le rôle des experts est par ailleurs renforcé puisque l'analyse, la synthèse de la littérature et la rédaction des propositions de recommandations pour chaque champ d'application défini sont confiées aux experts et non plus en amont à l'organisateur. Enfin, pour garantir l'objectivité et l'homogénéité du classement des propositions, le même score d'évaluation (cotation) est utilisé par tous les experts (cf. annexe 1). Comparée à la Méthode Delphi, l'objectif n'est donc pas d'aboutir obligatoirement à un avis unique et convergent de tous les experts sur l'ensemble des propositions élaborées, mais de dégager clairement les points de concordance, base des futures recommandations, et les points de discordance ou d'indécision, base d'éventuels travaux de recherche ultérieurs.

Par ailleurs, la cotation individuelle des propositions de recommandations a l'avantage de permettre aux avis minoritaires de s'exprimer, de favoriser la communication et l'interactivité au sein du groupe, et d'éviter ainsi l'effet de dominance d'un expert.

La méthodologie retenue par le Comité des Référentiels Cliniques de la SFAR et la Commission des Référentiels de la SRLF qui constituent le Comité d'Interface (CI) des Référentiels SFAR/SRLF, pour l'élaboration des RFE, est ainsi adaptée de la méthode « RAND/UCLA ».

### **3. Organisation pratique des RFE SFAR/SRLF (cf. Annexe 2)**

Les RFE communes utilisent une méthodologie simple (méthode « RAND/UCLA ») adaptée à l'expérience de chacune des Sociétés dans l'élaboration de référentiels appliqués aux pratiques professionnelles.

#### **3.1. L'initiateur des RFE**

Il peut être :

- un membre de l'une des deux Sociétés
- le Comité (SFAR) ou la Commission (SRLF) des Référentiels de l'une ou l'autre des deux Sociétés, voire le Comité d'Interface (CI) des Référentiels

Le sujet ou domaine concerné est proposé au CI qui décide ou non d'en faire une RFE SFAR/SRLF et propose alors quelle sera la Société organisatrice (organisation logistique, financière et administrative; cf. Charte).

Le thème proposé est ensuite soumis aux deux CA respectifs afin d'obtenir leur aval. Le CI est alors chargé du dossier.

#### **3.2. Le Comité d'Interface (CI) des Référentiels**

Il désigne en son sein un ou plusieurs organisateur(s) délégué(s) chargé(s) d'assurer l'organisation logistique et de garantir la rigueur de la méthodologie utilisée.

Pour des raisons pratiques, le choix du ou des organisateur(s) devra se faire préférentiellement parmi les membres de la Société organisatrice pour la RFE concernée.

Il propose les coordinateurs d'experts (minimum 2 et maximum 4).

Il décide des modalités de diffusion (congrès et publication) du travail (texte court et argumentaires).

Le Comité d'Organisation (CO) comportera donc 4 à 6 membres incluant le ou les coordinateur(s) d'experts supplémentaires éventuellement désignés par le CO. Le CO veillera à respecter l'équilibre de répartition des coordonnateurs d'experts entre les deux Sociétés.

Les membres du CO devront confirmer leur accord de participation par écrit (cf. annexes 3 et 4) à la demande du CI.

### **3.3. Le Comité d'Organisation (CO) des RFE**

Il se réunit pour :

- définir la répartition du travail entre chaque membre du CO,
- délimiter le thème et les principaux champs d'application à traiter (généralement  $\leq 10$ ),
- proposer les experts pressentis en leur attribuant un champ d'application selon leur domaine d'expertise (1 ou 2 experts par champ à traiter),
- organiser la coordination des experts et, éventuellement, proposer d'autres coordinateurs d'experts (pour un total maximum de 4). Le CO veillera à respecter l'équilibre de répartition des coordonnateurs d'experts entre les deux Sociétés.
- établir un budget financier prévisionnel,
- définir les principes de rédaction du travail en s'aidant des recommandations établies par la Haute Autorité en Santé (HAS),
- s'assurer de la relecture et de la validation finale des documents produits (texte court et sa traduction anglo-saxonne, textes d'argumentaires) par les coordinateurs d'experts avant diffusion et publication,
- établir un calendrier de travail (rétro-planning)

A l'issue de cette réunion, le CO rédige un document administratif résumant les décisions prises et exposant en détail, d'une part le budget prévisionnel et d'autre part les modalités de diffusion et de publication pressenties. Après validation de ce document par les deux CA respectifs, les experts seront sollicités officiellement par le CO qui programme alors la 1<sup>ère</sup> réunion du groupe d'experts.

### **3.4. La première réunion du groupe d'experts**

Elle est présidée par le ou les organisateur(s) délégués du CO qui présentent aux experts la méthodologie RAND/UCLA et ses implications pratiques (proposition de recommandations et cotation).

Le ou les organisateur(s) délégués rappellent les missions des experts :

- élaboration, par chacun des sous-groupes d'experts, d'un texte d'argumentaires (texte long) sur lequel reposeront les recommandations proposées.
- élaboration de propositions de recommandations (texte court) pour les champs d'application envisagés et répartis entre sous-groupe d'experts,
- définition d'une stratégie d'analyse de la littérature (niveaux de preuve des références : cf. annexe 6),

Ils présentent le rétro-planning prévisionnel établi par le CO pour validation.

Ils obtiennent l'engagement écrit de chacun des experts : participation aux réunions, respect des délais, attestation de non conflit d'intérêts (cf. annexe 5).

Ils définissent les relations et moyens de communication entre experts et membres du CO (courrier électronique).

### **3.5. La seconde réunion du groupe d'experts**

Elle est présidée par le ou les organisateur(s) délégués et a lieu après diffusion à tous de tous les textes d'argumentaires et propositions de recommandations faites par les sous-groupes d'experts.

Les propositions de recommandations sont présentées et discutées une à une, chaque expert (ou sous-groupe d'experts) devant justifier le fond et la forme des propositions qui le concernent, l'un et l'autre pouvant être modifiés par la suite selon les remarques apportées.

### **3.6. La cotation (cf. annexe 1)**

Elle est effectuée par chacun des experts selon la méthodologie RAND/UCLA à deux tours de cotation après élimination des valeurs extrêmes (experts déviants).

Toutes les propositions de recommandations font l'objet d'une cotation individuelle, sauf cas particuliers (aspects réglementaires, rappels de bon sens...) après décision par le CO.

Après le 1<sup>er</sup> tour de cotation et en vue de la 2<sup>ème</sup> cotation, toutes les propositions de recommandations qui ne font pas l'objet d'un accord fort sont revues par les coordinateurs d'experts pour en analyser la raison et en améliorer éventuellement la forme. Les modifications suggérées sont ensuite transmises aux experts concernés pour en expliquer la motivation et obtenir leur aval.

Le second tour de cotation ne concerne, en principe, que les propositions de recommandations n'ayant pas fait l'objet d'un accord fort lors du 1<sup>er</sup> tour.

Exceptionnellement, une 3<sup>ème</sup> réunion du groupe est possible en cas de problèmes litigieux pour la cotation (désaccord des experts ou entre coordinateurs par exemple...), si les échanges par courriels et/ou par téléphone ne permettent pas de résoudre le problème.

### **3.7. La diffusion des recommandations (texte court) et des textes d'argumentaires (textes longs)**

Le CI des Référentiels assure, avant diffusion, une validation définitive des documents produits. La relecture de ces documents (recommandations et argumentaires), principalement sur la forme à ce stade, est au préalable assurée par les coordinateurs d'experts.

#### **3.7.1. Diffusion du texte des recommandations (texte court)**

La première présentation publique a lieu préférentiellement lors du congrès de la société organisatrice. Elle est assurée par le ou les coordinateur(s) d'experts, en présence des experts invités à cette présentation.

Les signataires du texte court sont, dans l'ordre : les coordinateurs d'experts, le(s) organisateur(s) délégué(s), suivis de « pour le groupe d'experts » (liste nominative en pied de première page), « pour le comité d'organisation » (liste nominative en pied de première page), et « pour le CI des Référentiels SFAR/SRLF » (liste des membres en pied de première page), et éventuellement de l'initiateur du projet s'il n'appartient pas aux groupes précités.

La mise en ligne sur le site web de chacune des Sociétés se fait selon les habitudes de chacune d'elles à une date commune préalablement définie.

La publication écrite du texte court se fait, soit de façon simultanée dans chacune des revues respectives affiliées aux deux Sociétés, soit de façon commune dans un numéro spécial unique si cette option a été choisie pour la publication des textes d'argumentaires (textes longs), ou éventuellement sous forme d'une plaquette diffusée par mailing aux adhérents des deux Sociétés. Les points essentiels de la méthodologie utilisée (RAND/UCLA) devront être énoncés en parallèle du texte court, dans un encadré par exemple, lors de sa publication.

Une traduction anglo-saxonne du texte court sera systématiquement réalisée. Sa validation, portant à la fois sur le contenu scientifique et sur la forme, en sera assurée par les coordinateurs d'experts. Quel que soit le support choisi par les deux Sociétés, la publication de cette traduction se fera au nom des deux Sociétés par les auteurs du texte court tels que définis ci-dessus.

#### **3.7.2. Diffusion des textes d'argumentaires (textes longs)**

Chaque texte d'argumentaire est signé par le ou les experts qui l'ont rédigé.

La publication des textes d'argumentaires fait l'objet, soit d'un numéro spécial unique, commun aux revues respectives affiliées aux deux Sociétés, soit d'un numéro spécial propre à chacune des

revues, ou éventuellement d'un livre. Ce choix doit être effectué au début du processus par le CI des Référentiels SFAR/SRLF après avis des deux CA et, si besoin, consultation des Rédacteurs en Chef de chaque revue (cf. paragraphe 3.2). Si le choix se porte sur la publication d'un livre, les éditeurs devront être désignés par le CO, et la maison d'édition par les deux CA respectifs.

## Annexe 1

### Cotation des propositions de recommandations selon la méthode RAND/UCLA

Les règles qui définissent d'une part l'accord (ou le désaccord), et d'autre part le degré de convergence des avis des experts, sont prédéfinies. Chaque expert répond à chaque question à l'aide d'une échelle graduée de 1 à 9 (1 signifie l'existence "d'un désaccord complet" ou d'une "absence totale de preuve" ou "d'une contre-indication formelle" et 9 celle "d'un accord complet" ou "d'une preuve formelle" ou "d'une indication formelle").

Les réponses à chaque question ou proposition sont analysées en tenant compte d'abord de la médiane, puis de la dispersion des cotations sur l'échelle de 1 à 9.

1) Trois zones sont ainsi définies en fonction de la place de la médiane calculée après avoir écarté une valeur extrême haute et basse :

- **la zone [1 à 3]** correspond à la zone de "contre-indication" ou de désaccord : le groupe considère que l'intervention n'est pas indiquée dans la situation définie par la question ;
- **la zone [4 à 6]** correspond à la zone "d'indécision" : le groupe ne peut pas répondre si l'intervention est indiquée ou contre-indiquée dans la situation définie par la question ;
- **la zone [7 à 9]** correspond à la zone "d'indication" ou d'accord : le groupe considère que l'intervention est indiquée dans la situation définie par la question.

1	2	3	4	5	6	7	8	9
<b>zone de contre-indication ou de désaccord</b>			<b>zone d'indécision</b>			<b>zone d'indication ou d'accord</b>		

2) Pour chaque question, le degré de convergence des avis du groupe est apprécié par la position sur l'échelle de l'intervalle de la médiane, borné par les cotations minimales et maximales (après avoir écarté une valeur extrême haute et basse):

- **l'accord (l'indécision ou le désaccord) est dit "fort", si l'intervalle est situé à l'intérieur des bornes d'une des trois zones [1 à 3] ou [4 à 6] ou [7 à 9],**

- **l'accord (l'indécision ou le désaccord) est dit "faible" si l'intervalle empiète sur une borne, (intervalle [1 à 4] ou [6 à 8] par exemple).**

Dans la méthode *RAND/UCLA*, une valeur extrême haute et une valeur extrême basse sont préalablement écartées (experts potentiellement déviants) pour définir cet intervalle et calculer la médiane.

## Annexe 2

### Synopsis des différentes étapes de la méthodologie des Recommandations Formalisées d'Experts SFAR/SRLF

Supprimé : -----Saut de page-----

#### Comité d'Interface (CI) des référentiels

- Propose la Société organisatrice
- Désigne 1 ou 2 organisateur(s) délégué(s)
- Propose les coordinateurs d'experts (min.2,max.4)
- Définit les règles de publication et de diffusion
- Demande la validation du thème aux 2 CA

Comité d'Organisation

#### (Organisateur Délégué)

#### Comité d'Organisation (CO)

- Délimite le thème (champs à traiter)
- Propose les experts et leur répartition/champ
- Propose éventuellement d'autres coordinateurs
- Etablit un budget prévisionnel
- Propose un calendrier de travail
- Rédige un document administratif résumant le projet
- Demande la validation du document aux 2 CA

Organisateur(s) délégué(s) (1 ou 2) : issu(s)  
préférentiellement de la Société organisatrice

- Soutien méthodologique : rédaction, biblio...
- Soutien logistique : organisation réunion d'experts, gestion de la cotation

Coordinateurs d'experts (min.2,max 4): parité entre les  
2 Sociétés

- Contacte les experts
- Coordination scientifique du travail des experts

#### 1<sup>ère</sup> réunion d'experts

- Présentation et discussion de la méthodologie
- Cahier des charges des experts (textes court et longs)
- Délimitation des champs d'application
- Stratégie d'analyse de la littérature
- Communication entre experts et CO
- Présentation/Validation du calendrier de travail

ent) :

#### Experts

- Engagement : textes, réunions, cotation, délais, conflit d'intérêt
- Texte court : proposition de recommandations /champ
- Texte long : rédaction du texte d'argumentaires

#### 2<sup>ème</sup> réunion d'experts

- Présentation et discussion argumentée des propositions des experts
- Modification/re-formulation éventuelle des propositions (fond et/ou forme)

teur Délégué de la RFE sus-citée,

intérêt de quelque ordre que ce soit

(financier, scientifique, intellectuel) pour le thème

#### Cotation des propositions (1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> tour)

- Par chaque expert
- Méthodologie RAND/UCLA (cf.annexe 1)
- 2<sup>ème</sup> cotation : en principe sur les non accords forts du 1<sup>er</sup> tour

#### Coordinateurs d'experts

- Organisation et suivi (1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> tour) de la cotation des propositions
- Révision des propositions avec défaut d'accord ou à problèmes (fond et/ou forme) avec experts concernés
- Relecture (fond et forme) des textes court (et traduction) et textes longs

#### 3<sup>ème</sup> réunion d'experts (optionnelle)

- Si problèmes litigieux sur la cotation
- Autre(s) problème(s) éventuel(s)

participation active à l'élaboration de

#### Présentation et publication des RFE

Fait à : .....  
Le : ...../...../.....

Signature

## Recommandations Formalisées d'Experts SFAR/SRLF

### Engagement de participation (Coordinateur d'experts)

Intitulé de la RFE :

.....  
.....  
.....

Je soussigné,.....,

certifie (*cocher les propositions qui s'appliquent*) :

I\_I avoir pris connaissance de la méthodologie des RFE SFAR / SRLF,

I\_I accepter ma mission en tant que **Coordinateur d'experts** de la RFE sus-citée,

I\_I reconnaître n'avoir aucun conflit d'intérêt de quelque ordre que ce soit (financier, scientifique, intellectuel) pour le thème considéré.

I\_I reconnaître avoir un conflit d'intérêt (financier, scientifique, intellectuel) pour le thème considéré de la nature suivante (barrer ce paragraphe si il est sans objet) :

.....  
.....  
.....

En conséquence, je confirme mon accord de participation active à l'élaboration de ce référentiel.

Fait à : .....

Le : ...../...../.....

Signature

## Recommandations Formalisées d'Experts SFAR/SRLF

### Engagement de participation

#### (Expert)

Intitulé de la RFE :

.....  
.....  
.....

Je soussigné,.....,

certifie (*cocher les propositions qui s'appliquent*) :

I\_I avoir pris connaissance de la méthodologie des RFE SFAR / SRLF,

I\_I accepter ma mission en tant qu'**Expert** de la RFE sus-citée,

I\_I m'engager à assister aux réunions programmées et à respecter les délais impartis

I\_I reconnaître n'avoir aucun conflit d'intérêt de quelque ordre que ce soit (financier, scientifique, intellectuel) pour le thème considéré.

I\_I reconnaître avoir un conflit d'intérêt (financier, scientifique, intellectuel) pour le thème considéré de la nature suivante (barrer ce paragraphe si il est sans objet) :

.....  
.....  
.....

En conséquence, je confirme mon accord de participation active à l'élaboration de ce référentiel.

Fait à : .....

Le : ...../...../.....

Signature

## Annexe 6

### Scores d'évaluation des références proposés par la *Society of Critical Care Medicine*

#### Score d'évaluation (niveaux de preuve) des références:

**Niveau I** : large(s) étude(s) randomisée(s) aux résultats indiscutables : faible risque de faux positif (risque  $\alpha$ ) ou de faux négatif (risque  $\beta$ )

**Niveau II** : étude(s) randomisée(s) de faible(s) effectif(s) aux résultats incertains : risque modéré ou élevé de faux positif (risque  $\alpha$ ) et/ou de faux négatif (risque  $\beta$ )

**Niveau III** : étude(s) non randomisée(s) avec groupe de sujets contrôles contemporains (études cas/témoins ou exposés/non exposés contemporains)

**Niveau IV** : étude(s) non randomisée(s) avec groupe de sujets contrôles historiques (études cas/témoins ou exposés/non exposés historiques)

**Niveau V** : étude(s) de cas; étude(s) non contrôlée(s); avis(s) d'expert(s)